

COMMUNE DE JAILLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 juin 2015

Présents : M. BRESSAN Grégory, Mme DAUCHELLE Aurore, M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. SAUVAGE Patrick (procuration à M. MATHIEU), et M. BARAT Raynald
A été nommée secrétaire: Aurore DAUCHELLE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 20

Résolution 1 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIS DE LA COTE EN HAYE

Vu les conditions financières relatives au retrait de la commune de Jaillon du SIS

Considérant la délibération adoptée le 26 mai 2015 par le conseil syndical du SIS de la Côte en Haye, donnant à l'unanimité un avis favorable au retrait de la commune de JAILLON pour effet au 1^{er} septembre 2015, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de donner un avis favorable au changement des statuts du SIS de la Côte en Haye à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- Accepte les conditions financières relatives au retrait de la commune de Jaillon du SIS
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

Résolution 2 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND TOULOIS POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DES REPAS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour la fourniture et la livraison de repas périscolaires avec le Syndicat Mixte du Grand Toulous.

Résolution 3 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Suite aux changements de statuts du SIS de la Côte en Haye, avec notamment la sortie de la commune de Jaillon, les heures de ménage des salles de classe doivent être transférées à la commune de Jaillon à compter du 1^{er} septembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2eme classe existant et de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2eme classe d'une durée hebdomadaire de travail de 19 h avec une date d'effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Résolution 4 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SERVICE POLYVALENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} septembre 2015 un emploi temporaire de agent de service polyvalent territorial à temps non complet ;
- Nature des fonctions : garderie périscolaire et cantine
- Niveau de rémunération de l'emploi créé : sur la base du SMIC horaire + 10 % pour congés payés
- DECIDE que la rémunération se fera au vu du nombre d'heures effectuées dans la période rémunérée
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015

Résolution 5 : TARIF CANTINE, GARDERIE et BUS MERIDIEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix de la cantine à 7.50 € le repas

FIXE le tarif de la garderie à :

* 2.20 € la première heure (toute heure commencée est due)

* 1.10 € la demi-heure supplémentaire (toute ½ heure commencée est due)

FIXE le tarif du bus méridien à 144.32 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016

Résolution 6 : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET COMMUNE DM1

Le conseil municipal, à l'unanimité a voté les ajustements de budget de la commune concernant les frais et les recettes engendrés par l'école et les travaux des sanitaires

Résolutions 7 : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DM1

Le conseil municipal, à l'unanimité a voté les ajustements de budget du service de l'eau et de l'assainissement pour les travaux de viabilisation du 21 petite rue pour un montant de 3149 €

Résolution 8 : RAPPORTS ANNUELS DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces documents. Ils seront mis à la disposition du public à compter de ce jour

Résolution 9 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE BUS MERIDIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative au bus méridien et autorise le Maire à signer la convention avec le CD54

Résolution 10 : FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal ACCEPTE que la communauté de communes de Hazelle en Haye dite CC2H finance la totalité du FPIC pour l'année 2015 pour un montant de 494 388 €.

Résolution 11 : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2013, la communauté de communes de hazelle en Haye, issue de la fusion des communautés de communes de Hazelle et du massif de Haye, intervient selon les définitions des intérêts communautaires préexistantes.

Un travail a été mené par les conseillers communautaires pour harmoniser l'intervention sur le territoire et définir chaque domaine de compétence de la CCHH.

C'est le résultat de ce travail qui a été approuvé par le conseil communautaire et qui est proposé à l'approbation par les conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve les statuts de la communauté de communes de Hazelle en Haye.

Résolution 12 : VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à vendre la parcelle AA 325 d'une contenance de 1 223 m² à la SARL CR CONSTRUCTION
- Fixe le prix de vente du terrain à 30 le m² HT majoré de la TVA

Résolution 13 : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE L'ECOLE

Monsieur le Maire explique qu'après appel d'offres pour les travaux d'accessibilité et de mise aux normes des sanitaires de l'école, après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a procédé au classement des offres et a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°1 gros œuvre : EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 24 343.80 € HT

Lot N°2 menuiseries : EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 5 915.00 € HT

Lot N°3 plâtrerie faux plafond : DESSA pour un montant de 5 674.00 € HT

Lot N°4 sol faïence : EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 6 074.48 € HT

Lot N°5 Peinture : SARL PIDC SAINT DIE pour un montant de 2 106.60 € HT

Lot N°6 chauffage sanitaires : KESSLER Chauffage pour un montant de 14 912..68 € HT

Lot N°7 électricité : SARL PARISET pour un montant de 9 804.24 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme le choix de la commission d'appel d'offres
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

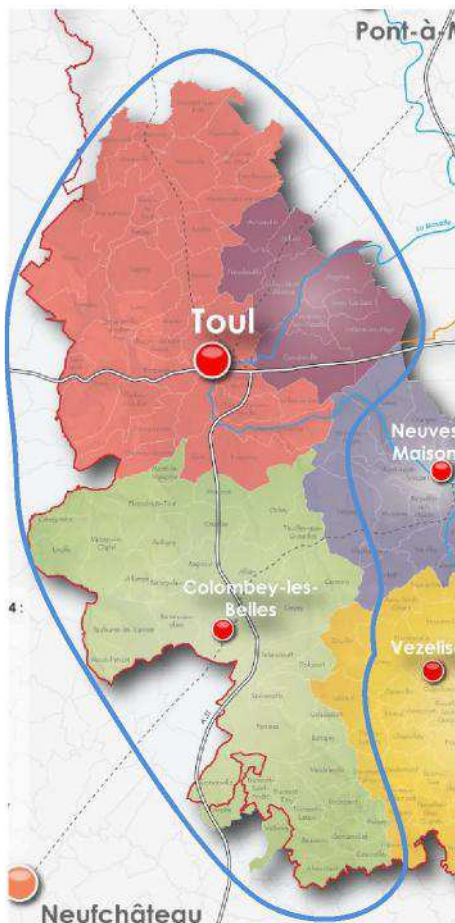
Divers :

- ✓ Malgré le vol de fleurs chaque année, la commune a décidé de fleurir le village cette année encore.
- ✓ Le conseil municipal remercie particulièrement les habitants du chemin du chauffour qui embellissent leur quartier par le fleurissement et l'entretien des espaces verts.
- ✓ Le conseil municipal remercie les bénévoles et les écoles qui ont participé au fleurissement du village.
- ✓ **A31Bis** : la commune a adopté le cahier d'acteur définit en commun par les communes membres de la CC2H et de la CCT. Ci-dessous la copie du cahier d'acteur.

CONTRIBUTION DES ELUS DU TOULOIS

AU DEBAT PUBLIC PORTANT SUR LE PROJET D'A31 BIS

11 juin 2015



A l'occasion du débat public organisé par la CNDP portant sur l'opportunité du projet d'autoroute A31 bis, les élus Toullois se sont concertés pour faire émerger une position commune sur le projet.

Regroupés autour de Kristell JUVEN, Présidente de la **Communauté de Communes du Toullois**, de Jean Pierre COUTEAU, Président de la **Communauté de Communes de Hazelle en Haye** et d'Emmanuel PAYEUR, coordinateur du **collectif des élus mobilisés sur le projet A31 bis**, les élus Toullois, sur la base des éléments communiqués dans le dossier du maître d'ouvrage, ont été invités à s'exprimer sur le projet et ont arrêté une position unanime. Au-delà des deux intercommunalités comprenant les communes directement impactées par le barreau, la **Communauté de Communes du Pays de Colombey Sud Toullois** s'associe à cette position commune.

Dominique POTIER, député de la 5^{ème} circonscription de Meurthe et Moselle a été à l'initiative d'une rencontre avec les représentants de la DREAL et des élus locaux en amont du débat public, pour mesurer les éléments clés du dossier. Il a participé aux débats réunissant les élus locaux le 22 mai 2015.



Une 40 aine d'élus locaux présents lors des débats du 22 mai 2015

La réunion publique organisée par la CNDP à Toul le 02 juin 2015 a été l'occasion pour les représentants des élus locaux de faire part de la position commune des élus Toullois, cette position est résumée ci-après :

A 31 BIS : LA COPIE EST A REVOIR !

LES CONSTATS

Un trafic saturé à l'avenir : oui mais prend-on en compte toutes les évolutions ?

L'A31 présente un trafic chargé, essentiellement aux heures de pointe, amené à augmenter dans les années à venir. On observe également un phénomène d'engorgement du trafic au croisement de l'A330 et de l'A31. Cependant, l'analyse du maître d'ouvrage est tendancielle et ne prend pas suffisamment en compte à notre sens l'évolution des politiques en matière de transport dans les années à venir (effort de massification fer et fluvial, transports en commun dans un contexte d'optimisation des AOT à l'échelle de la région « ACAL », de la multipole Sud 54) et des pratiques individuelles (covoiturage, adaptation à l'évolution du prix du pétrole, notamment).

Pour autant, la mise en œuvre de solutions concrètes est souhaitée.

Un projet d'un autre âge

A l'heure de la COP 21, de la mise en œuvre des lois Grenelle, de la prise en charge de manière particulièrement prégnante par les collectivités du Toulouais de la problématique environnementale (énergie, gestion des déchets, transports en commun, etc), le projet A31bis semble issu d'un autre âge, celui de la ressource illimitée qu'elle soit énergétique ou financière. Particulièrement dans notre secteur, la construction d'un barreau autoroutier apparaît désormais comme une aberration. Dans le même temps, le projet d'interconnexion à grand gabarit entre la Saône et le Rhin n'a pas été retenu comme prioritaire, ce que nous regrettons.

Un déficit d'informations

La proposition de création du barreau Toul / Dieulouard présentée par le maître d'ouvrage souffre d'un déficit d'informations :

- le coût du barreau comme celui des autres tronçons n'est pas précisé
- aucune alternative n'a été proposée et chiffrée : mise à 2X3 voies entre Nancy et Toul trop vite abandonnée, aménagement de la RD 611, ..., tout comme les solutions financières alternatives à la concession, notamment la réutilisation des portiques initialement prévus pour l'écotaxe.
- le projet présenté par le maître d'ouvrage semble impliquer de lourdes contraintes techniques aux impacts conséquents (et inacceptables), y compris sur les infrastructures existantes, sans que l'on en connaisse le détail.

Financement : la double peine !

La mise en concession apparaît dans le dossier du maître d'ouvrage comme une fatalité. Comment affirmer le choix d'un barreau autoroutier concédé à l'heure où les entreprises et les ménages optimisent chaque jour leur budget ? La concession impose une double peine financière pour l'utilisateur :

- au péage à chacun de ses déplacements
- via son impôt pour l'apport d'une subvention d'équilibre allant jusqu'à 1 milliard d'euros dans l'hypothèse de concession réduite, soit entre 70 et 90% du coût total du projet !!

Cette double peine est d'autant plus inacceptable que :

- Rien ne prouve que le trafic se reportera effectivement sur le barreau prévu, que ce soit au niveau des poids lourds ou des voitures. Là encore le rapport du maître d'ouvrage n'est absolument pas précis.

Or les trafics sur la N4 ou la D674 montrent à quel point les véhicules et particulièrement les poids lourds ne sont pas enclins à prendre un tronçon autoroutier payant, quand une alternative non payante existe en proximité....quand bien même ils y gagneraient quelques minutes !!

Les Toulousis risquent donc de payer deux fois une infrastructure qui n'apportera pas de réelle solution à l'encombrement du trafic entre Toul et Nancy.

- **Les impacts sur le cadre de vie, les riverains, les paysages, le patrimoine architectural historique, les terres agricoles sont considérables.**

- **Les alternatives moins onéreuses sont possibles mais ne sont pas suffisamment étudiées.**

LES PROPOSITIONS

Par conséquent, au regard du cout élevé du projet A31 bis, du modèle économique et écologique qui va devoir réinterroger les modes de transports, les élus du Toulousis :

- proposent que l'enveloppe dédiée au projet A 31 bis puisse être mobilisée prioritairement pour envisager les aménagements sur l'infrastructure existante, des solutions routières alternatives et des reports modaux vers le fer et le fluvial. Il ne s'agit pas de priver l'A31 des investissements nécessaires à la sécurisation et la fluidité du trafic mais de mobiliser ces fonds pour **organiser de manière plus vertueuse les déplacements sur le sillon lorrain.**
- demandent un **moratoire et une contre-expertise indépendante** pour explorer des pistes alternatives au « tout routier » qui devra comporter :
 - Le chiffrage par tronçon du projet A31bis pour mesurer le rapport bénéfice/coût de chaque segment de travaux prévus
 - L'étude complète de la faisabilité et du coût de l'élargissement de l'A31 actuelle en alternative au barreau Gye-Dieulouard et de l'aménagement raisonné de la D611
 - L'étude du potentiel report des poids lourds et voitures sur un barreau concédé
 - L'étude de solutions financières alternatives, notamment d'une fiscalité poids lourds à l'échelle de la future région ACAL



Présidente : Kristell JUVEN
34 communes
38 000 habitants

Avenue du 15^{ème} Génie
54200 Ecrouves
contact@cctoulois.com
www.cctoulois.com



Président : J-Pierre COUTEAU
9 communes
8 000 habitants

2, rue Neuve
54200 VILLEY-SAINT-ETIENNE
contact@hazelle-en-haye.fr
www.hazelle-en-haye.fr



Président : Philippe PARMENTIER
39 communes
11 500 habitants

6 impasse Colombe BP 12 54170
Colombey-les-Belles
contact@pays-colombey-sudtoulois.fr
www.pays-colombey-sudtoulois.fr

Ce débat est une chance pour notre territoire et pour la Lorraine, c'est l'opportunité donnée à chacun de s'informer, de discerner et de s'exprimer sur un projet qui met en lumière les enjeux majeurs de notre modèle de développement. C'est l'occasion d'une réflexion collective sur les voies de transition à inventer pour dépasser ces enjeux et je me félicite de l'intérêt des habitants du Toulois et de la mobilisation de leurs élus.

Notre responsabilité vis-à-vis des risques climatiques et environnementaux, le niveau de la dépense publique potentiellement engagée, les impacts sur les populations en terme de cadre de vie et de santé sur l'ensemble du tracé nous invitent à une analyse approfondie. Il apparaît aujourd'hui que trois points n'ont pas été abordés de façon suffisamment précise dans l'étude du maître d'ouvrage.

Il s'agit :

- Des effets sur le trafic international traversant la Lorraine d'une harmonisation tarifaire et fiscale à l'échelle européenne, et notamment avec les pays frontaliers;
- Du potentiel de report modal en transport marchandises et voyageurs et d'amélioration des conditions de circulation offert par un faisceau de solutions innovantes qui peuvent être développées à budget et calendrier équivalents sur le sillon lorrain et ses pôles métropolitains;
- De l'exploration de toutes les solutions techniques permettant l'élargissement de l'A31 sur son tracé actuel.

Sans méconnaître les contraintes d'usages d'une autoroute aujourd'hui saturée et accidentogène qui suppose un projet ambitieux en terme de mobilité globale, la convergence de ces trois axes vise à construire une approche du « moindre impact » en terme de dette publique, d'émission de gaz à effet de serre, d'érosion de la biodiversité et de santé publique.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec les élus du territoire, j'ai saisi le 6 juin dernier la Commission Particulière du Débat Public en demandant la mise en place d'une contre-expertise indépendante. L'objectif est de pouvoir examiner collectivement toutes les alternatives et ce faisant, de créer les conditions d'une appréciation sereine de l'opportunité du projet A31bis. C'est la condition de l'efficacité du débat démocratique et de la transparence de la décision publique.

Dominique Potier,
Député de Meurthe et Moselle